Image not found or type unknown

Paiement d une amende

Par **Mooooon**, le **03/05/2020** à **14:20**

Bonjour Maître j ai vu sur mon casier judiciaire B2 qu'il y'avait deux condamnations pour alcoolémie qui date du 15/11/2013 et 02/08/2013 avec une amande de 750€ et une de 800€ j ai pas payer ces deux amandes et j aurai deux question svp

1 - Aubout de combien d'années la prescription est acquise.

2 - Es que ces condamnations vont rester sur mon B2 ou elles vont disparaître automatiquement ou je doit en faire la demande d'effacement.

Mille merci par avance pour votre réponse

Très respectueusement

M.D

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés